Nations Unies S/PV.4192



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4192e séance

Jeudi 31 août 2000, à 14 h 15

New York

Président :	M. Hasmy	(Malaisie)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Amin
	Canada	M. Angell
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Sergeev
	France	M. Alabrune
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Issouf Oumar Maiga
	Namibie	M. Theron
	Pays-Bas	M. Naeff
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Grainger
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Yatsyuk

Ordre du jour

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

00-62730 (F)

La séance est ouverte à 14 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil va maintenant procéder à l'examen de son rapport annuel à l'Assemblée générale, dont le projet a été établi par le Secrétariat. Les membres du Conseil sont saisis du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période allant du 16 juin 1999 au 15 juin 2000, tel qu'il a été distribué par le Directeur chargé du Département des affaires politiques le 21 août 2000, et de son rectificatif.

Je tiens à remercier le Secrétariat du travail qu'il a accompli pour élaborer ce rapport factuel.

Je donne maintenant la parole au Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, qui va faire une déclaration explicative.

M. Fall (Sous-Secrétaire général aux affaires politiques) : Le projet de rapport dont le Conseil est saisi a été élaboré et présenté d'une part conformément aux articles 15 et 24 de la Charte des Nations Unies et d'autre part conformément aux dispositions que le Conseil a prises pour la présentation révisée du rapport en 1974, puis en 1985, 1993, 1994, 1995, 1997 et 1998.

Le projet présente de manière concise les activités du Secrétariat. On notera cependant qu'il détaille extensivement les travaux des organes subsidiaires dans la partie V; les rapports annuels des Comités des sanctions, qui sont publiés à l'appendice XII, et conformément à la note du Président du Conseil de sécurité en date du 30 octobre 1998. Par ailleurs, comme il en avait été convenu lors des consultations plénières du Conseil le 30 novembre 1998, les déclarations à la presse faites par le Président à l'issue des consultations plénières du Conseil ont été également annexées.

Enfin, le projet de rapport qui est présenté au Conseil a été distribué comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, par le Département des affaires politiques, le 21 août 2000. Depuis lors, le Secrétariat a enregistré un certain nombre de propositions d'amendement qui ont été également envoyées aux membres du Conseil pour rectificatif.

Voilà en mots très concis la présentation du rapport dont le Conseil est saisi.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que le projet de rapport, tel qu'il a été modifié, est adopté par le Conseil?

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Cette décision sera consignée dans une note du Président du Conseil de sécurité, qui sera publiée sous la cote S/2000/839.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 14 h 20.